

Parcours d'exilés et d'étrangers dans l'Italie du XVIII^e siècle

Dans l'Italie au XVIII^e siècle se mettent en place des procédures administratives parfois nouvelles pour identifier et contrôler les étrangers. Du Grand-duché de Toscane à la République de Venise, plus particulièrement examinés ici, les Etats d'Ancien Régime ne cessent de se positionner face à l'étrangeté. Il en résulte des parcours multiformes, depuis les étrangers de passage à ceux qui s'installent plus durablement et instaurent tout au long du siècle un dialogue complexe et parfois ambivalent avec les organes de police et de justice de l'Etat de la Péninsule dans lequel ils résident. Alors que la Révolution fait rage en France, les anciens Etats italiens entament eux-mêmes un processus de recomposition qui interroge à nouveaux frais la création de l'étrangeté, y compris sur les locaux eux-mêmes lorsqu'ils deviennent des exilés aux typologies multiformes comme on le constate à Brescia. Ce sont cet ajustement continu de la politique de surveillance, de fichage et de catégorisation, et la logique des déplacements qu'elle induit, qui seront abordés à travers une série de recherches en cours.

Jeudi 12 décembre 2019
9h00 - 12h00

Salle TD4, Bât. ARSH
1281 Avenue Centrale - Domaine universitaire



La route des exilés: immigration de huguenots à Berlin au XVIII^e siècle

Gilles Bertrand, Univ. Grenoble Alpes

La problématique des mobilités d'individus dans l'Italie du XVIII^e siècle

Hugues Cifonelli, Univ. Grenoble Alpes

L'Etat toscan et les étrangers au XVIII^e siècle. Parcours et présences étrangères face au pouvoir du prince : la leçon des archives florentines et livournaises

Carlo Bazzani, Univ. de Gênes / Univ. Grenoble Alpes

La mobilité entre évasion, conspiration et exil : le cas de la ville de Brescia (1785-1800)